

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance extraordinaire du 25 février 2026

Administration générale

Adoption – Règlement 2026-421 « Décrétant une dépense de 418 800 \$ et un emprunt de 418 800 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes et d'amélioration des infrastructures au Complexe environnemental Nord de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le Règlement 2026-421 « Décrétant une dépense de 418 800 \$ et un emprunt de 418 800 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes et d'amélioration des infrastructures au Complexe environnemental Nord de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » et d'autoriser la directrice générale adjointe à transmettre la documentation nécessaire à l'approbation du règlement aux instances gouvernementales concernées.

Adoption – Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Fonds régions et ruralité 2025 à 2028

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le document intitulé « Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Fonds régions et ruralité 2025 à 2028 » et d'autoriser sa mise en application.

Autorisation – Lancement d'appels de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volets 2 (Développement territorial) et 3 (Vitalisation)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser le lancement d'un appel à projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Développement territorial, pour une enveloppe totale de 750 000 \$, conformément aux modalités présentées;
- D'autoriser le lancement d'un appel à projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Vitalisation, pour une enveloppe totale de 1 900 000 \$, conformément aux modalités présentées;
- D'autoriser la direction générale à mettre en œuvre les démarches administratives nécessaires à la publication, à l'analyse et au traitement des projets déposés dans le cadre de ces deux appels.

Autorisation – Démarches relatives à la cession des titres du Château Logue

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'acquiescer à la résolution R2026-02-041 adoptée par la Ville de Maniwaki concernant la cession du bâtiment du Château Logue à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
 - D'accepter de poursuivre les démarches en vue de la cession des titres de propriété du Château Logue, incluant les droits afférents, selon les modalités à convenir entre les parties;
 - De s'engager à respecter les obligations prévues à la Loi sur le patrimoine culturel relativement à la conservation, la protection et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales du bâtiment;
 - D'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à entamer et à mener les démarches administratives, juridiques et notariales nécessaires à la réalisation de la cession et à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tout document requis à cette fin.

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de cette séance
extraordinaire en bref sont extraites,
est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une
séance ultérieure
et à sa signature par la préfète.